

Ordre du jour

Installation du conseil municipal

Elections

- DEL017-20 Election du maire
- DEL018-20 Détermination du nombre d'adjoints au maire
- DEL019-20 Election des adjoints au maire

Charte de l'élu local :

La loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 a prévu que, lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le nouveau maire doit donner lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Administration générale

- DEL020-20 Détermination du nombre d'administrateurs du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS)
- DEL021-20 Election des membres du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS
- DEL022-20 Désignation des membres de la commission intercommunale des impôts directs (CIID)
- DEL023-20 Désignation des représentants au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées
- DEL024-20 Désignation des représentants à la société publique locale (SPL) «Eaux de Grenoble-Alpes»
- DEL025-20 Désignation d'un représentant au sein de la SPL d'efficacité énergétique OSER
- DEL026-20 Désignation des délégués titulaires et suppléants - syndicat mixte d'actions gérontologiques (SYMAGE)
- DEL027-20 Règles de dépôt des listes dans le cadre de l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres
- DEL028-20 Délégation du conseil municipal au maire
- DEL029-20 Indemnité de fonction du Maire
- DEL030-20 Indemnités de fonction des adjoints et conseillers municipaux

Personnel

- DEL031-20 Ouverture des crédits affectés au cabinet